

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3537

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

**Rapporteur : Monsieur Crédoz**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galiano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

**Absents non excusés :** MM. Barge, Claisse, Muet.

**Conseil de communauté du 18 février 2013****Délibération n° 2013-3537**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1° - Créations d'emplois**

Délégation générale au développement urbain

**Délégation**

Dans le cadre du projet Part-Dieu, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des administrateurs.

Cette création se fera à masse salariale constante.

Direction générale

**Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon est un territoire qui unit plus d'1,2 million d'habitants et regroupe 58 communes autour d'un projet urbain partagé.

Elle constitue un espace de solidarité au sein duquel est conduit un projet d'aménagement et de développement économique, écologique et social afin de garantir la cohésion du territoire, favoriser la création d'emploi, accroître la richesse et la compétitivité à l'échelle nationale et européenne.

Ce projet s'appuie sur la diversité territoriale, et les communes qui sont reconnues, au sein de la Communauté urbaine, comme le maillon essentiel de proximité vis-à-vis des citoyens.

Le niveau d'intégration de la Communauté urbaine, forte de plus de 40 années d'existence, permet désormais d'envisager une stratégie globale et une action coordonnée à l'échelle de son territoire.

**Projet de création d'une Métropole lyonnaise**

Aujourd'hui, l'agglomération lyonnaise regroupe près de 77 % de la population du département du Rhône, 77 % des entreprises, 82 % de l'emploi, 5 emplois salariés privés sur 6.

Le Département du Rhône dispose de compétences de services publics obligatoires dans le domaine social, éducatif, des transports, etc. qu'il exerce, notamment, sur le territoire de la Communauté urbaine.

Dans un souci d'amélioration constante de l'action publique locale et dans le cadre des discussions en cours sur la décentralisation, il est proposé de confier à la Communauté urbaine l'ensemble des compétences du Conseil général dans la limite de son périmètre territorial actuel. Le Département, quant à lui, continuerait d'exister sur le reste du territoire du Rhône avec des compétences identiques à celles qu'il exerce aujourd'hui.

Cette nouvelle organisation permettrait de simplifier le paysage administratif existant pour le citoyen, d'unifier l'action publique sur un territoire ayant des problématiques urbaines communes et de mutualiser des politiques publiques, notamment dans le domaine du logement ou de la mobilité. Elle place le citoyen au centre de cette architecture et confirme la commune en tant qu'échelon de proximité de premier niveau vis-à-vis de ce dernier.

#### *Méthodologie de projet*

Ce projet constitue une évolution majeure pour la Communauté urbaine, notamment par les compétences et les politiques publiques nouvelles qu'elle intégrerait (comme l'action sociale par exemple), ainsi que les personnels, le budget et les équipements susceptibles d'être transférés. C'est pourquoi, il convient de travailler à l'organisation de ce projet et à ses conditions de réussite dans un contexte économique et budgétaire contraint dès le début 2013.

Dans cette perspective, une équipe projet sera constituée. Il est proposé la création d'un emploi de catégorie A de directeur général adjoint (DGA), dont la mission sera de piloter le projet de création de Métropole lyonnaise. Cette mission comprendra l'évaluation des transferts financiers (de charges et de ressources), de personnels, d'équipements et de moyens, l'intégration des services du Conseil général dans l'organisation de la Métropole lyonnaise ainsi que la définition et l'organisation des modalités d'exercice des compétences de la Métropole au niveau infra-communautaire en lien avec les communes.

Afin de mener à bien cette tâche, il devra avoir une posture stratégique et transversale. Il devra en outre, assurer l'interface entre les services de la Communauté urbaine et la création de la Métropole afin de gérer au mieux les changements induits par ce projet.

Le futur responsable du projet aura la charge de constituer une équipe projet dont l'organisation sera soumise au Comité technique paritaire (CTP).

Cette création s'effectue à masse salariale constante.

#### *Direction de l'eau*

Au sein de l'unité finances, l'évolution des missions nécessite la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs. Le gestionnaire financier a pour mission de participer à la gestion du budget de la direction en apportant conseil aux subdivisions et en assurant les contrôles et paiements/encaissements requis.

Cette création se fera à masse salariale constante.

#### *Délégation générale aux ressources*

#### *Direction de la logistique et des bâtiments*

La direction va mettre en œuvre une formation à la conduite écologique et préventive.

Cette formation présentera une partie :

- théorique : prévention du risque routier, enseignement de la bonne utilisation du véhicule, organisation de la conduite,
- pratique : diagnostic initial, accompagnement, analyse de la conduite et des règles non acquises par chaque conducteur.

Ces nouvelles missions s'inscrivent dans le cadre de la démarche requalification. Il est donc proposé la création de 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Ces créations sont prises en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

2° - Créations d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité

Direction de la logistique et des bâtiments

Les missions de la cellule management organisation informatique-qualité-communication évoluent, notamment pour assurer la gestion des progiciels GIMA et Phyfi. Il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs par la suppression d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

3° - Maintien d'une activité accessoire

Une activité accessoire relative à la coordination des activités protocolaires a été créée par délibération n° 2011-2066 du Conseil du 7 février 2011.

La nécessité de coordonner les activités protocolaires étant toujours présente, il est proposé de maintenir une activité accessoire au sens du décret n° 2007-558 du 2 mai 2007, pour une durée de 2 ans, moyennant une rémunération forfaitaire de 23 € bruts de l'heure pour un temps de travail maximal de 60 heures par mois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la création d'emplois :

| Service                                            | N° de poste | Grade                                                                                     | Emploi                    | Observation                 |
|----------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| <b>Délégation générale au développement urbain</b> |             |                                                                                           |                           |                             |
| Délégation                                         | 13600508    | élève administrateur<br>administrateur<br>administrateur<br>hors classe                   | chargé de mission         | évolution de l'organisation |
| <b>Direction générale</b>                          |             |                                                                                           |                           |                             |
| Direction                                          | 13120094    | directeur général<br>adjoint des<br>services<br>communautaires                            | directeur général adjoint | création                    |
| Direction de l'eau                                 | 13510513    | rédacteur<br>rédacteur<br>principal<br>2° classe<br>rédacteur<br>principal<br>1ère classe | gestionnaire financier    | évolution de l'organisation |

| Délégation générale aux ressources          |                      |                                                                                                                                                                    |                        |                                          |
|---------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|
| Direction de la logistique et des bâtiments | 13400492<br>13400493 | adjoint technique<br>2° classe<br>adjoint technique<br>1ère classe<br>adjoint technique<br>principal<br>2° classe<br>adjoint technique<br>principal<br>1ère classe | formateur éco-conduite | démarche requalification professionnelle |

**2° - Approuve** les créations d'emplois financés par suppression, transfert ou redéploiement au sein des centres de responsabilité :

| Service                                     | N° de poste | Grade actuel                   | Nouvel emploi      | Nouveau grade                                                        | Observation                 |
|---------------------------------------------|-------------|--------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Délégation générale aux ressources          |             |                                |                    |                                                                      |                             |
| Direction de la logistique et des bâtiments | 06400460    | technicien principal 2° classe | ingénieur méthodes | ingénieur<br>ingénieur principal<br>ingénieur en chef classe normale | évolution de l'organisation |

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2013 - comptes 64111, 64131, 6451 et 6453, et au budget annexe de l'assainissement - comptes 6411, 6413, 6451 et 6453.

**4° - Procède** au maintien d'une activité accessoire relative à la coordination des activités protocolaires, rémunérée sur le taux de 23 € bruts de l'heure, pour un temps maximal de 60 heures par mois.

**5° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6411.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.